

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

Envoyé en préfecture le 15/06/2015  
Reçu en préfecture le 15/06/2015  
Affiché le **2015.04.16**  
ID : 032-243200417-20150602-2015\_04\_16-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le 2 juin à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, MAURY Jacques, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BARRERE Etienne, DUPOUY Francis TOUHE-RUMEAU Christian, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika et TRAMONT Jean.

**ABSENTS** : BATMALE Patrick, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, LABORDE Martine, MESTE Michel, LABEYRIE Nicolas, MONDIN-SEAILLES Christiane.

**PROCURATIONS** : TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à DUBOS Patrick, CAPERAN Paul a donné procuration à SAINT-MEZARD Guy, CARDONA Alexandre a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL et TRAMONT Jean a donné procuration à SACRE Thierry.

**SECRETAIRE** : SONNINO Marie.

**OBJET : TARIFICATION DU SERVICE COMMUN SECTEUR ADS**

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de services communs pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de créer un service commun comprenant pour l'instant deux secteurs d'activités : le secteur urbanisme et le secteur juridique et commande publique.

Le service commun est financé suivant les principes suivants :

- Chaque bénéficiaire du service commun participe financièrement en fonction du nombre et du type de dossiers instruits pour son compte ou le temps passé par le service pour assurer les missions demandées.
- Si le nombre prévisionnel de dossiers à instruire n'est pas atteint, les communes s'engagent à participer à l'équilibre financier du service en fonction de leur nombre d'habitants respectif selon une clé de répartition définie comme suit : 50 % en fonction du nombre d'actes instruits et 50 % en fonction de la population.

A ce jour, le nombre prévisionnel d'autorisations d'urbanisme à instruire par le service commun pour les communes adhérentes est de 201 équivalents permis de construire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants par type de dossier :

| Certificat<br>urbanisme<br>informatif | Certificat<br>urbanisme<br>opérationnel | Déclaration<br>préalable | Permis<br>de construire | Permis de<br>démolir | Permis<br>d'aménager |
|---------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| 103 €                                 | 206 €                                   | 257 €                    | 514 €                   | 412 €                | 6€                   |

Il est également proposé les tarifs horaires suivants pour des missions particulières :

- 34.20 € de l'heure pour le secteur urbanisme

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **par 38 voix pour et une abstention** (Xavier FERNANDEZ),

**FIXE** les tarifs proposés ci-avant pour les adhérents au service commun, secteur ADS,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien procédure.

Pour extrait conforme le 8 juin 2015.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC